

Les informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Invest - Smart Trends - R EUR - Acc Un Compartiment de CPR Invest (SICAV)

Code ISIN : (A) LU1989772170

Cette Société est gérée par CPR Asset Management, une société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Le Compartiment a pour objectif de générer un rendement positif dans tous les types de conditions de marché à moyen terme (2 ans minimum) par une approche de gestion discrétionnaire et souple en exposant le Compartiment à divers marchés obligataires, monétaires et d'actions internationaux. L'allocation des actifs se fonde sur les projections de l'équipe relatives aux divers marchés et le niveau de risque que présente chaque classe d'actifs.

Pour y parvenir, la répartition est principalement effectuée par le biais d'une sélection active d'OPC et/ou de titres (obligations, instruments du marché monétaire et actions). Les instruments de placement intégrant une approche environnementale, sociale et de gouvernance (E, S et G - ou, pris ensemble, ESG) seront privilégiés et représenteront toujours la majorité de l'actif net du Compartiment.

L'exposition aux actions du Compartiment sera comprise entre - 10 % et 35 % de ses actifs.

L'investissement en fonds propres aura une orientation thématique en cherchant à tirer parti des changements structurels économiques, sociaux, démographiques, technologiques, réglementaires ou environnementaux tels que le vieillissement de la population, l'éducation, l'action climatique, le défi alimentaire, le bien-être et les nouveaux modes de vie, la disruption dans tous les secteurs...

La sensibilité modifiée du taux d'intérêt du Compartiment sera comprise entre -3 et +8.

L'exposition du Compartiment à des instruments classés comme « Speculative Grade » ne doit pas dépasser 40 % de ses actifs.

Le Compartiment investit jusqu'à 100 % de ses actifs dans des parts ou des actions d'OPC. Le Compartiment investit au moins jusqu'à 35 % de ses actifs dans des fonds d'actions ou des actions de tout pays, sans contrainte de capitalisation. Le Compartiment investit au moins 65 % de ses actifs dans des obligations et des produits du marché monétaire de tout pays.

Des instruments dérivés seront utilisés à des fins de couverture, d'exposition et de gestion efficace du portefeuille.

Le Compartiment est activement géré. Le Compartiment peut utiliser un Indice de référence a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les classes d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Il n'existe aucune contrainte relative à cet indice de référence qui limite la constitution du portefeuille.

Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'article 8 du Règlement « Disclosure ».

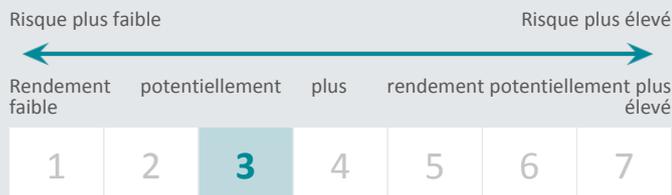
CPR Invest - Smart Trends - R EUR - Acc est libellé en EUR.

CPR Invest - Smart Trends - R EUR - Acc a un horizon d'investissement recommandé de 2 ans.

CPR Invest - Smart Trends - R EUR - Acc capitalise ses bénéfices nets et ses plus-values de capital nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce Compartiment reflète le risque lié au marché des actions, aux taux d'intérêt et à la devise sur lesquels il investit.

- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur de risque numérique peuvent ne pas être indicatives du futur profil de risque du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et peut changer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques suivants sont des risques importants pour le Compartiment qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre Compartiment. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez vous reporter à la section « Profil de risque » du Compartiment dans le prospectus.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	0,84 %* (TTC) de l'actif net moyen
----------------	------------------------------------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Les commissions de surperformance	15 % (TTC) par an de la performance du Compartiment au-dessus de celle de l'Actif de référence. La Période d'observation de la performance, ayant débuté au lancement de l'action, est exceptionnellement prolongée jusqu'à la dernière valeur liquidative par Action de juillet 2023. À la clôture de l'exercice précédent, une commission de 0,26 % a été prélevée.
-----------------------------------	---

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

*Le montant des frais courants est fondé sur les frais de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Ils excluent :

- les commissions de surperformance,
- les coûts de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de performance s'applique à chaque date de calcul de la valeur liquidative selon les conditions générales décrites dans le prospectus.

La comparaison entre l'actif net de l'action et l'Actif de référence (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation de cinq ans maximum. La commission de performance représente 15 % de la différence entre l'actif net de l'action (avant déduction de la commission de performance) et l'Actif de référence si la différence est positive, et si la performance relative de la classe d'actions par rapport à l'Actif de référence est positive ou nulle depuis le début de la période d'observation de la performance. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle provision de commission de performance.

La date anniversaire correspond au jour de calcul de la dernière valeur liquidative du mois de juillet.

Les commissions de performance sont versées à la Société de gestion à une date anniversaire et une nouvelle période d'observation commence.

La commission de performance est versée même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, en restant supérieure à la performance de l'Actif de référence.

Pour plus d'informations sur les frais du Compartiment, veuillez vous reporter à la section « Frais et dépenses » du prospectus, qui est disponible sur www.cpr-am.com ou sur demande auprès de la Société de gestion.

Performances passées

CPR Invest - Smart Trends - R EUR - Acc n'a pas encore de données couvrant une année civile complète pour générer un tableau de performance.

- Le Compartiment a été approuvé le 31 juillet 2019.
- Le Compartiment a été lancé le 19 septembre 2019.
- La Classe d'actions a été lancée le 19 septembre 2019.
- Ce Compartiment n'a pas d'indice de référence.
L'€STR, libellé dans la devise de la Classe d'actions (EUR), sert à comparer les performances et, le cas échéant, à calculer la commission de performance. [Valeur de référence : €STR +1 %].
- La performance annuelle est calculée sur la base des valeurs liquidatives en EUR, toutes commissions comprises.

Informations pratiques

www.CPR-AM.com

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank, Succursale de Luxembourg.
- Représentant en Suisse : CACEIS (Switzerland) SA, 35 Route de Signy, CH-1260 Nyon
- Service de paiement en Suisse : CACEIS Bank, Paris, Succursale de Nyon/Suisse, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon.
- En Suisse, le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel de l'OPCVM peuvent être obtenus gratuitement et sur demande écrite auprès du représentant en Suisse.
- Les informations concernant le Compartiment (prospectus, rapport annuel, document semestriel) et/ou d'autres catégories d'actions sont disponibles en anglais et peuvent être obtenues gratuitement et sur simple demande écrite auprès de CPR Asset Management, 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France, ou sur le site Internet www.cpr-am.com.
- L'OPCVM compte de nombreux autres Compartiments et d'autres classes d'actions qui sont décrits dans le prospectus. Des conversions en actions d'un autre Compartiment de l'OPCVM peuvent être effectuées, sous réserve des conditions prévues au prospectus.
- Chaque Compartiment correspond à une catégorie distincte d'actifs et de passifs de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Compartiment sont exclusivement destinés à répondre aux droits des investisseurs concernés par ce Compartiment et au droit des créanciers dont les créances sont issues en relation avec la création, la vie ou la liquidation de ce Compartiment.
- Ce document décrit un Compartiment de l'OPCVM. Le prospectus et les rapports périodiques sont élaborés pour l'ensemble de l'OPCVM cité au début de ce document.
- En fonction de votre situation fiscale personnelle, les plus-values de capital ainsi que tout revenu associé avec des titres de participation du Compartiment peuvent être assujettis à l'impôt. Nous vous recommandons de prendre conseil auprès du distributeur de l'OPCVM pour obtenir plus d'informations concernant ce sujet.
- La valeur liquidative du Compartiment est disponible pour chaque date de calcul auprès de la Société de gestion.
- Le Compartiment n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » tels que définis dans la mention légale du site Internet de la Société de gestion : www.cpr-am.com et/ou dans le prospectus de l'OPCVM.

Les informations détaillées concernant la politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, y compris de façon non limitative une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, ainsi que l'identité des personnes responsables de l'octroi de la rémunération et des avantages, sont disponibles par le biais du site Internet suivant : www.cpr-am.com, et un exemplaire papier sera mis à disposition à titre gratuit sur simple demande.

La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Compartiment est agréé au Luxembourg et est réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 avril 2022.